

Alojamento Local (Hébergement Local) traduit l'accueil chaleureux des Portugais à ceux qui leur rendent visite.

Zurich ne fait pas de distinction pour ce qui est essentiel: la protection et la sécurité des personnes et des biens.

Qu'il s'agisse d'appartements ou de villas destinés à l'hébergement local temporaire ou d'établissements d'accueil sophistiqués, nous aidons nos clients à identifier et à gérer leurs risques, ainsi que leur niveau de protection.

La solution Zurich Hébergement Local a été conçue sur mesure pour les propriétaires ou les gérants d'hébergements locaux et leurs clients. Il s'agit d'une offre d'assurance intégrée, qui comprend entre autres une solution multirisque avec 46 couvertures de base et 12 couvertures complémentaires, la plupart sans franchise.

En particulier:

- Responsabilité civile au tiers pour les dommages causés par l'activité assurée
- Vol ou vol aggravé d'objets de valeurs déposés en coffre-fort dans les chambres
- Frais de relogement des clients en cas de privation d'utilisation de l'établissement assuré
- Assistance à l'établissement (personnes et biens)
- Pertes d'exploitation
- Biens et objets en plein air
- Détérioration des produits réfrigérés



Vous pourrez améliorer votre niveau de protection en souscrivant à d'autres solutions d'assurance disponibles.

PROTECTION DES PERSONNES	ACCIDENTS DE TRAVAIL <ul style="list-style-type: none"> Garantie de base <ul style="list-style-type: none"> • Garantie obligatoire au titre de la législation en vigueur Garanties complémentaires <ul style="list-style-type: none"> • Voyage à l'étranger (jusqu'à 15 jours) sans supplément pour les pays de l'Union européenne • Salaire intégral
	ACCIDENTS CORPORELS <ul style="list-style-type: none"> Garanties de base <ul style="list-style-type: none"> • Décès • Invalidité permanente • Décès ou invalidité permanente Garanties complémentaires <ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement • Incapacité temporaire • Incapacité temporaire absolue (hospitalisation) • Frais d'obsèques
	SOLUTIONS VIE <ul style="list-style-type: none"> • Risque financier
	SOLUTIONS SANTÉ <ul style="list-style-type: none"> • Zurich Santé (Plans personnalisés) • Zurich Protection Dentaire Entreprises
PROTECTION AUTOMOBILE	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de base <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile Garanties complémentaires <ul style="list-style-type: none"> • Choc, collision, capotage, incendie, foudre ou explosion et bris de glace • Véhicule de remplacement • Privation temporaire de jouissance • Vol ou vol aggravé • Perte totale • Risques de catastrophes naturelles (grèves, émeutes et troubles à l'ordre public) • Bris de glace • Occupants : <ul style="list-style-type: none"> -Décès et/ou invalidité permanente -Frais de traitement -Frais d'obsèques • Assistance de voyage • Protection juridique
	RESPONSABILITÉ CIVILE <ul style="list-style-type: none"> • Produits • D&O (administrateurs et directeurs) • Administrateurs et membres du conseil de surveillance

Zurich Insurance Europe AG, Sucursal em Portugal
Rua Barata Salgueiro, 41 1269-058 Lisboa
Téléphone: 21 313 31 00 Fax: 21 313 31 11
zurich.helppoint.portugal@zurich.com
www.zurich.com.pt

Contacts utiles

+351 213 816 800
internacional@zurich.com



Les marques et signes distinctifs utilisés dans le présent document sont enregistrés au nom de Zurich Insurance Company Ltd dans plusieurs juridictions du monde entier.

Mod: 01/2024



Zurich Hébergement Local



Pour ceux qui souhaitent vraiment profiter d'un séjour en toute sécurité, nous présentons la solution d'assurance **Zurich Hébergement Local**.



Appartements / Villas
(temps partiel)



Appartements / Villas
(temps complet)



Hébergement

Couvertures de base	Étendue		Franchise*
	Immeuble	Contenu	
1. Incendie, foudre et explosion	●	●	sans franchise
2. Fumée	●	●	en option
3. Dommages causés par la chaleur	●	●	en option
4. Tempêtes	●	●	en option
5. Inondations	●	●	en option
6. Dégâts des eaux	●	●	en option
7. Glissements de terrain	●	●	en option
8. Recherche de pannes	●	-	en option
9. Dommages esthétiques	●	-	sans franchise
10. Dommages à la plomberie et aux câbles souterrains	●	-	en option
11. Fuite des systèmes hydrauliques de protection incendie	●	●	en option
12. Fuite des installations de climatisation	●	●	en option
13. Risques électriques - Capital 1er risque	●	●	100€
14. Détérioration des produits réfrigérés	-	●	délai de carence de 24h
15. Vol ou vol aggravé	-	●	en option
16. Dommages immobiliers suite à vol ou vol aggravé	●	-	en option
17. Démolition et déblaiement	●	●	sans franchise
18. Retrait de boues	●	●	en option
19. Chute d'aéronefs	●	●	sans franchise
20. Chute accidentelle d'arbres	●	●	sans franchise
21. Heurt ou impact de véhicules terrestres et d'animaux	●	●	sans franchise
22. Heurt ou impact d'objets solides	●	●	sans franchise
23. Bris de glace, miroirs, enseignes, panneaux lumineux et sanitaires	●	●	en option
24. Dommages causés aux œuvres d'art, objets de décoration et plantes ornementales	-	●	en option
25. Bris ou chutes de mâts d'antennes	●	-	en option
26. Rupture ou chute de panneaux solaires et/ou photovoltaïques	●	-	en option
27. Remise en état de murs, portails et clôtures	●	-	100€
28. Remise en état de jardins	●	-	100€
29. Responsabilité civile de l'assuré et du foyer familial	●	●	en option
30. Responsabilité civile Propriétaire de biens immobiliers	●	●	en option
31. Dommages aux biens du propriétaire	-	●	en option
32. Dommages aux biens des employés	-	●	sans franchise
33. Dommages aux biens de tiers	-	●	sans franchise
34. Mesures de l'autorité, des services publics et de secours	●	-	sans franchise
35. Privation temporaire de l'usage des locaux loués ou occupés	●	●	sans franchise
36. Relogement temporaire	-	●	sans franchise
37. Frais de documentation	-	●	sans franchise
38. Reconstitution de documents	-	●	sans franchise
39. Honoraires des architectes, experts et techniciens	●	●	sans franchise
40. Inclusion de nouveaux biens ou amélioration des biens existants	●	●	sans franchise
41. Grèves, émeutes et troubles de l'ordre public	●	●	en option
42. Actes de vandalisme, de malveillance ou de sabotage	●	●	en option
43. Vol ou vol aggravé de valeurs déposées en coffre-fort dans les chambres	●	●	sans franchise
44. Panne de systèmes domotiques	●	●	sans franchise
45. Service de sécurité	●	●	sans franchise
46. Assistance à l'établissement	●	●	sans franchise

Capital maximum par sinistre et annuité de la couverture de base		
1. Capital assuré	1. Capital assuré	1. Capital assuré
2. Capital assuré	2. Capital assuré	2. Capital assuré
3. 500€	3. 500€	3. 750€
4. Capital assuré	4. Capital assuré	4. Capital assuré
5. Capital assuré	5. Capital assuré	5. Capital assuré
6. Capital assuré	6. Capital assuré	6. Capital assuré
7. Capital assuré	7. Capital assuré	7. Capital assuré
8. 1.750€	8. 2.000€	8. 2.500€
9. 1.750€	9. 2.000€	9. 2.500€
10. 1.750€	10. 2.000€	10. 2.500€
11. Capital assuré	11. Capital assuré	11. Capital assuré
12. Capital assuré	12. Capital assuré	12. Capital assuré
13. 5.000€	13. 7.500€	13. 10.000€
14. 500€	14. 750€	14. 1.500€
15. Capital assuré	15. Capital assuré	15. Capital assuré
16. Capital assuré	16. Capital assuré	16. Capital assuré
17. 10% du capital assuré	17. 10% du capital assuré	17. 10% du capital assuré
18. Capital assuré	18. Capital assuré	18. Capital assuré
19. Capital assuré	19. Capital assuré	19. Capital assuré
20. Capital assuré	20. Capital assuré	20. Capital assuré
21. Capital assuré	21. Capital assuré	21. Capital assuré
22. Capital assuré	22. Capital assuré	22. Capital assuré
23. 3.500€	23. 5.000€	23. 7.500€
24. 3.500€	24. 5.000€	24. 7.500€
25. Capital assuré	25. Capital assuré	25. Capital assuré
26. Capital assuré	26. Capital assuré	26. Capital assuré
27. 10.000€	27. 12.500€	27. 15.000€
28. 10.000€	28. 12.500€	28. 15.000€
29. 25.000€	29. N/A	29. N/A
30. 25.000€	30. 25.000€	30. 25.000€
31. 500€	31. 750€	31. 1.000€
32. 500€	32. 750€	32. 1.000€
33. 500€	33. 750€	33. 1.000€
34. Capital assuré	34. Capital assuré	34. Capital assuré
35. 2.500€**	35. 3.500€**	35. 5.000€**
36. 25% de la valeur assurée pour le contenu	36. 25% de la valeur assurée pour le contenu	36. 25% de la valeur assurée pour le contenu
37. 500€	37. 750€	37. 1.000€
38. 500€	38. 750€	38. 1.000€
39. 500€	39. 750€	39. 1.000€
40. 10 % du capital assuré	40. 10 % du capital assuré	40. 10 % du capital assuré
41. Capital assuré	41. Capital assuré	41. Capital assuré
42. Capital assuré	42. Capital assuré	42. Capital assuré
43. 100€	43. 150€	43. 250€
44. 500€	44. 750€	44. 1.500€
45. Max. 7 jours ou 750€ par sinistre	45. Max. 7 jours ou 1.000€ par sinistre	45. Max. 7 jours ou 1.250€ par sinistre
46. Capitaux et limites spécifiques	46. Capitaux et limites spécifiques	46. Capitaux et limites spécifiques



Couvertures complémentaires

- Phénomènes Sismiques
- Actes de Terrorisme
- Panneaux Solaires
- Panneaux Photovoltaïques
- Équipement Électronique
- Panne de Machines
- Valeur de Remplacement
- Biens et Objets en Plein Air
- Pertes D'exploitation
- Perte de Revenus
- Responsabilité Civile Exploitation
 - a) Responsabilité Civile enseignes lumineuses, panneaux publicitaires, antennes et auvents
 - b) Responsabilité Civile chiens de garde
 - c) Responsabilité Civile intoxication alimentaire
 - d) Extension de la responsabilité civile exploitation aux foires et salons sur le territoire national
- Foires et Congrès

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à votre agent Zurich ou consulter le site www.zurich.com.pt

Les couvertures présentées comportent des exclusions prévues dans les conditions du contrat.

Cette brochure ne dispense pas de la consultation des informations précontractuelles et contractuelles légalement requises, disponibles sur www.zurich.com.pt et auprès des agents Zurich.

Zurich Insurance Europe AG, Sucursal em Portugal

PHÉBERGEMENT LOCAL PROTÉGÉ

DÉTENDEZ-VOUS!

Franchises optionnelles Les franchises optionnelles impliquent une variation de la prime. Les franchises sont absolues, à valeur fixe, et non opposables aux tiers. * 0€ | 100€ | 250€ | 500€

** Possibilité de souscription de capitaux supérieurs avec suprime.